

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 10 février 2016.

## **Début de séance du conseil municipal à 20h00**

- Secrétaire de séance : Lydie Bosquet
- Absente excusée : Virginie Labbaci
- Pouvoirs : Lætitia Drinkwater à Lydie Bosquet ; Élisabeth Nouard à Francine Faucher ; Sabrina Roy à Alexandre Bonnin.
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

## **Le conseil municipal par 11 pour et 7 abstentions**

- Fixe l'indemnité de fonction de maire inférieure au barème de l'article L2123-23 du CGCT, à la demande du maire, à 31,5% de l'indice 1015 soit environ 1070 Euros net mensuel.

## **Le conseil municipal à l'unanimité :**

- Adopte la mise à jour du tableau des emplois communaux telle que présentée en conseil. Il permet ainsi, l'embauche dans les meilleurs délais de deux agents :
  - Cadre d'emploi : Rédacteur territorial - Grade : Rédacteur - Filière: Administrative - Catégorie : B
  - Cadre d'emploi : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM - Grade : ATSEM de 1ère classe - Filière: Medico-sociale - Catégorie : C
- Autorise le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence pour le compte de la commune de Garat et dans le respect du code des marchés publics. Cela concerne la possible souscription à un contrat collectif d'assurances destiné à prévenir la collectivité contre les risques financiers résultant de ses obligations statutaires en cas de maladie, d'incapacité ou de décès de son personnel. La souscription à un contrat collectif d'assurances sera ensuite soumise à l'approbation du conseil.
- Valide la proposition acquisition de la parcelle ZM22 (La font du malade) pour une valeur de 1600 Euros conformément à l'évaluation du service local du domaine du 18 janvier 2016. Le conseil autorise monsieur le maire à produire la proposition d'acquisition et à engager l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement de cette affaire.
- Accepte la création d'un « Bail à ferme » de neuf ans entre la commune de Garat et Monsieur Nicolas Alaïzola pour la parcelle AY8 (Les brandes de saumon). Suivant le dernier arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet du département de la Charente fixant les valeurs locatives, le fermage est fixé à la somme minimale autorisée ; soit environ 24,12 euros/hectare/an. La commune conservera le droit de chasse. Le conseil autorise monsieur le maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

## **Informations et points divers :**

- Informations.
  - Dans le cadre du projet de salle « Multi-activités », les sondages de l'étude des sols sont réalisés. La qualité des sols semble bonne. Nous attendons l'analyse financière de l'architecte pour la poursuite des études.
  - Un vendeur d'agrumes sera présent sur le parvis de la boulangerie du lundi au vendredi durant 60 jours.
  - Lors du prochain conseil municipal, le budget primitif communal de l'année 2016 sera voté.
  - Un aménagement provisoire des trottoirs de la traverse de Sainte Catherine est prévu dans les prochaines semaines dans l'attente d'un aménagement définitif en 2017.
- Agenda.
  - Le 05 mars : Soirée dansante organisée par le comité des fêtes.
  - Le 12 mars : Soirée dansante organisée par l'association JS GSV (Foot).
  - Le 19 mars : Cérémonie commémorative : Hommage aux morts en AFN.
  - Le 02 avril : Ramassage de printemps : Garat ; Ma commune propre, je participe !

## **Fin de séance du conseil municipal à 20h40**

Vu pour être affiché dans la huitaine conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Signé : Jean-Marc Choisy



Le secrétaire de séance,

Signé : Lydie Bosquet